

Mesdames et Messieurs les riverains de la rue Salengro, de la résidence du Moulin à Vent et de l'impasse Vendeville

Nos réf : FM/DC/SD

Objet : travaux de rénovation de la voirie.

Affaire suivie par Didier CARON

Directeur des Services Techniques

Loos-en-Gohelle, le

Madame, Monsieur,

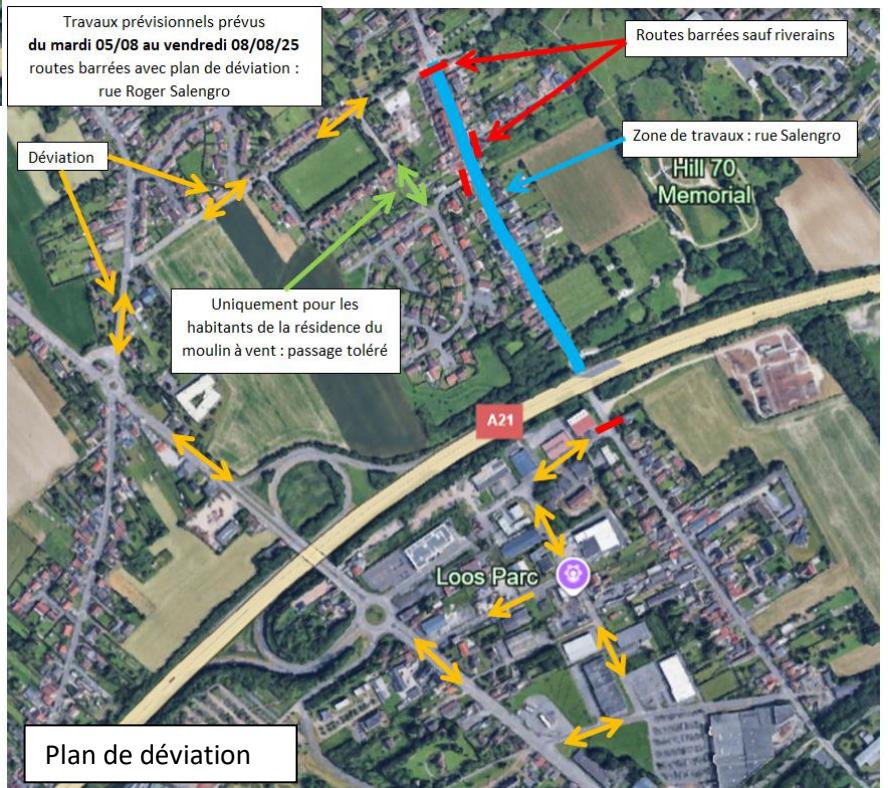
Cet été, la rue Roger Salengro sera rénovée entre le rond-point des rues Mirabeau et Charles de Gaulle et le pont de la rocade. Le décapage complet de la chaussée et pose d'un nouvel enrobé devraient être effectués entre le mardi 5 août et le vendredi 8 août 2025 (sous réserve des conditions météorologiques). Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité routière, la qualité de vie urbaine et la gestion du trafic.



Entre le 5 et le 8 août, cette portion de route sera complètement interdite à la circulation et au stationnement. Je vous demande donc de prévoir la sortie de vos véhicules en dehors de ce périmètre, entre **7 h 30 et 18 h 00**.

Les lignes de bus 18 et 35 seront déviées. Je vous invite à contacter TADAO pour de précisions.

Le passage piéton entre la résidence du Moulin à Vent et la place Mirabeau sera ouvert uniquement aux riverains pour faciliter certains déplacements. Il est demandé de faire preuve de vigilance, la vitesse sera limitée à 10 km/h.



Les travaux d'aménagement consisteront en :

- L'adoucissement des 4 passages piétons pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Le rabotage complet de la chaussée.
- La pose d'une nouvelle couche de roulement en enrobé.
- La modification du carrefour Salengro/Ravel par la pose de 3 stops.
- La modification du carrefour Salengro/Palissy par la pose de 3 stops.
- La modification du carrefour Salengro/Grand Mont par la pose d'1 stop.
- La modification du profil de circulation par un marquage au sol de type « Chaussée en circulation douce ».
- La circulation sera à 30km/h sur toute la rue Roger Salengro

Cette **chaussée en circulation douce** s'inscrira dans la continuité de celle existante entre la Poste et le rond-point de Gaulle. Elle rejoindra l'EuroVélo Route n°5 à l'arrière d'Intermarché. Ce type de marquage permet de matérialiser un espace pour les cyclistes en partageant la chaussée en 3 voies :

- Une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos.
- Deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos.

Le fonctionnement :

En voiture, 3 cas de figure se présentent :

1. **La route est dégagée** : je circule au centre de la chaussée.
2. **Un véhicule se présente en face** : je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.
3. **Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable** : je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste. Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi, je reste sur la voie centrale.



L'ensemble de ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA de Mazingarbe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au Centre Technique Municipal au 03 21 28 40 58.

Comptant sur votre compréhension, et vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Geoffrey Mathon

Maire de Loos-en-Gohelle